

mins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débetures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

M. Peters, appuyé par M^{me} MacInnis, propose l'amendement suivant,—Que le mot «maintenant» soit retranché et que les mots «dans six mois, à compter de ce jour» soient ajoutés à la fin de la motion.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Deakon en remplacement de M. Givens sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Cadieu (Meadow-Lake), en remplacement de M. Howe sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

M. Trudel en remplacement de M. Guilbault sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Skoreyko, Downey et Ritchie en remplacement de MM. Nowlan, Peddle et Thomas (Moncton) sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

MM. Danson et Kaplan en remplacement de MM. Blouin et Jerome sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du conseil privé de la reine,—État des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1968 et montants estimatifs des dépenses pour 1969, sous le régime du chapitre 3, Statuts du Canada, 1968-1969, concernant la construction et l'achèvement par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé près du mille 17 du prolongement Windfall, de la subdivision de Sangudo, en direction ouest jusqu'à Bigstone, province d'Alberta. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 1/99).

Par M. Jamieson,—État des travaux et des dépenses effectués jusqu'au 31 décembre 1968, et montants estimatifs des dépenses pour 1969, sous le régime du chapitre 35, Statuts du Canada, 1966, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir du voisinage de Watrous, en direction nord-est jusqu'à un point situé dans le voisinage de Guernsey dans la province de la Saskatchewan. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 1/99A).